

Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la C.E.R.

KIGALI

Objet: Recours - Bulletin
de signalement
exercice 1985.

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de
porter recours auprès de votre haute bienveillance contre la
cote qui m'a été attribuée pour l'exercice 1985.

En effet Monsieur le Président,
l'appréciation synthétique du mérite "Bonne" m'attribuée est
aussi injuste qu'irréaliste. Mon insatisfaction porte sur les
rubriques 1,2,3 et 8 de l'appréciation du mérite, dont la
considération a influencé négativement l'attribution de la cote
contestée. Il n'ya qu'à consulter mon rapport de stage en annexe
pour se rendre compte des contradictions entre ces rubriques et
la vraie réalité.

Effectivement

a) Dans le rapport de stage, j'ai une cote remarquable
pour ce qui est de l'initiative. Comment peut-on prouver que
je passe d'un coup de l'appréciation remarquable à l'appréci-
ation moyenne! Par ailleurs, ma lettre du 25/06/84 dont photo-
copie en annexe peut vous apporter quelques indications quant à
ces divers domaines où s'exerce cette initiative et que mes
autorités hiérarchiques ne peuvent pas contester.

b) Je ne vois pas encore comment peut-on justifier mon
manque de responsabilité en 1985 alors que quelques mois avant
j'étais coté "Très grand" en dévouement et en désintéressement.
Les travaux invoqués dans la lettre précédemment citée ne sont
encore qu'une illustration de mon sens de responsabilité aussi
bien que de mon initiative.

c) Troisièmement la mention moyenne à la rubrique
"Puissance de Travail et activité est inconcevable pour les
raisons déjà ci-haut indiquée et alors même que mon esprit de
méthode, de réalisation et de jugement était coté "Très grand"
en 1984. Que se serait-il passé qui a modifié si brusquement
mon profil intellectuel et mon rendement.

.../...

d) Quant à ma ponctualité, tous les agents de la C.I.R. peuvent certifier que je commence mon travail à 6 h 50' pour contrôler et faire démarrer nos appareils (Groupe électrogène + Pompe à eau). Alors que les autres que les exigences de service contraignent à commencer tôt leurs prestations ont reçu un véhicule pour les déplacer tous les matins moi je suis toujours à me débrouiller et je n'ai élevé aucune réclamation. Est-ce cela la récompense qui m'a été destinée puisqu'on ne peut évoquer des sorties de bureau et des absences répétées pour m'attribuer une telle Cote ? A moins que cela ne soit justifiée par le retard d'une heure que j'ai eu le 30/08/85 dans l'après-midi et pour laquelle je reçus d'ailleurs la sanction du retenue d'un quart de mon traitement, ça serait tout de même très fort!

Je dirais enfin pour conclure qu'à mon avis l'appréciation synthétique paraît en grande contradiction avec la description de mes états de service. En effet comment serais-je actif et compétent sans initiative ni sans responsabilité ni assiduité ni assiduité de travail ni ponctualité.

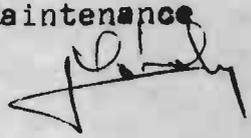
Je crois que cette constante de contradiction est une preuve supplémentaire qu'on se serait délibérément écarté de la réalité.

Dans l'espoir d'une suite favorable que vous voudriez réserver à ma requête, Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

MATABARO Jean

Techicien - Electricien

Plombier de Maintenance



C.I.R.:

- Monsieur le Directeur
Général de la C.I.R.
FIGALI



REPUBLIKA Y'U RWANDA.

BULLETIN de SIGNALEMENT valable pour la période du 1er janvier au 31/12/ 1986

URUPAPURO RWEMEZA UKO UMUKOZI YAKOZE GUHERA KUWA _____

KUGEZA KUWA _____

Ministère des Finances et de l'Économie
Ministeri Caisse d'Épargne du Rwanda
Service _____

Préfecture KIGALI
Prefegitura _____

Aho akora _____
Noms et Prénoms MATABARO Jean

Matricule _____
Numero ye mu gitabo cy'abakozi ba Leta _____
Numéro d'Affiliation à la C.S.R. _____
Numero ye mu gitabo cy'Isanduku y'ubwijeanyilize bw'abakozi. _____
Ancienneté dans le Grade 01/10/1983
Igihe amaze muri icyo ntera _____

Amazona _____
Grade Préposé de 6e cl.

Intera _____
Agent sous statut ou sous contrat (1) _____
Agengwa na sitati ya Leta, y'ikigo cya Leta, yateye kontra. (1) _____

1. APPRECIATION DU MERITE UKO AKORA (utiliser obligatoirement une des mentions suivantes : remarquable, très grand moyen, assez-grand, insuffisant) (ni ngombwa kwemeza kimwe muri ibi : birahebuje, ni byiza cyane, ni byiza, ni ukugerageza, ntibihagije)	Du chef compétent au premier degré Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa mbere	Du chef compétent au deuxième degré Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa kabili	De l'autorité compétente pour attribuer définitivement le signalement Ibyemejwe n'umutegetsi ugenewe guhamya burundu uko imikorere y'umukozi yagenze.
1. Initiative : Uko yibwizira ku mulimo.	Moyen <i>TG</i>	Moyen	Moyen
2. Sens de responsabilité Uko yita ku byo ashinzwe	" <i>TG</i>	"	"
3. Puissance de travail et activités Uko ashoboye umulimo n'uko awushishikalira	" <i>TG</i>	"	"
4. Connaissances professionnelles Uko agaragaza ubushobozi	Très grand	Très grand	Très grand
5. Aptitude et habileté professionnelles Uko agaragaza ubuhanga	"	"	"
6. Sens social Uko abana n'abandi	"	" <i>idem</i>	" <i>idem</i>
7. Civisme Uko akunda igihugu	"	"	"
8. Ponctualité Uko agenera igihe ku mulimo	Moyenne	Moyenne	Moyenne
9. Animation & Umuganda	Très grand	Très grand	Très grand
APPRECIATION SYNTHETIQUE DU MERITE Icyo akwiye muri make (utiliser obligatoirement une des mentions suivantes : élite, très bon, bon, assez bon, médiocre). (ni ngombwa kwemeza kimwe muri ibi : ingenzi, nyamwete, nyamwete gato, nta mwete, ikigwari).	BON	BCN	BON

Im.KI 9843

(1) Biffer la mention inutile
Siba ibitali ngombwa

Nature 1/4 du traitement
Icyo yahanishijwe
Date
Kuwa

ETATS DES SERVICES (analyse critique détaillée des services rendus par l'agent depuis son dernier signalement)
Imilimo yakozwe (kuvuga ku bulyo busesenguye mu magambo yuzuye imilimo n'imikorere y'umukozi uhereye nyuma y'iyemerwa ly'imikorere ye liherutse).

Agent actif et compétent il doit néanmoins se montrer plus respectueux des ordres reçus de ses supérieurs.

II. APPRECIATION DE L'APTITUDE A L'AVANCEMENT DE GRADE OU DE CLASSE (Utiliser obligatoirement une des mentions suivantes : apte, prématuré, inapte).

Kwemeza imizamukire mu ntera nshya cyangwa mu rwego rushya (ni ngombwa kwemeza kimwe muri ibi : agejeje igihe, ntarageza igihe, arazitiwe).

Du chef compétent au premier degré Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa mbere.	Du chef compétent au deuxième degré Ibyemejwe n'umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa kabili.	De l'autorité compétente pour attribuer définitivement l'avancement. Ibyemejwe n'umutegetsi ugenewe gubamya burundu intera cyangwa urwego umukozi akwiye kwinjiramo
--	--	--

Avis et considération justifiant l'appréciation de l'aptitude à l'avancement de grade ou de classe (signaler notamment si l'agent a occupé des fonctions supérieures conformément à un commissionnement régulier et décrire comment l'agent s'est acquité de ses fonctions supérieures).

Kugaragaza ingungu zemeza ko umukozi akwiye kuzamuka mu ntera nshya cyangwa mu rwego rushya (kuvuga cyane cyane niba umukozi yarazamuye ku milimo y'interu cyangwa inzego nkuru no kugaragaza neza ubushobozi uwo mukozi yerekanye muri icyo milimo yazamuwemo).

III. Dates et signatures
Amataliki n'Imikono.

Du chef compétent au premier degré Umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa mbere. A <u>Kigali</u> le <u>13/01/1986</u> Bikorewe kuwa Noms et Prénoms Amazina <u>MULINDAHABI René</u> Chef de Sce Secrétariat Signature <u>[Signature]</u> Fonctions Umukono <u>[Signature]</u> Umulimo ashinzwe	Du chef compétent au deuxième degré Umutegetsi ubigenewe mu rwego rwa kabili. A <u>Kigali</u> le <u>13/01/1986</u> Bikorewe kuwa Noms et Prénoms Amazina <u>RWABUKWISE Viateur</u> Chef du Département Signature <u>[Signature]</u> Fonctions Umukono <u>[Signature]</u> Umulimo ashinzwe	De l'autorité compétente pour attribuer définitivement le signalement Umutegetsi ugenewe kwemeza burundu imikorere y'umukozi A <u>Kigali</u> le <u>14/5/86</u> Bikorewe kuwa Noms et Prénoms Amazina <u>NDIMBIRA J.M.Vianney</u> Directeur Général de la CER Signature <u>[Signature]</u> Fonctions Umukono <u>[Signature]</u> Umulimo Ashinzwe
---	---	---

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné M. Malabaré J. Fern. (nom et prénom)
grade matricule 1131
déclare avoir reçu à la date du 17/5/86
copie du bulletin de signalement établi à mon sujet le 14/5/86
en vue des mouvements d'avancement de grade, de classe et de traite-
ment de l'année 1986

introduire

~~.....~~ (1)

..... et d'aptitude à l'avance-
ment.

à Kiyahi le 17/5/86
signature: [Signature]

(1) Effacer les mentions inutiles

H.B. L'accusé de réception dûment rempli est retourné immédiatement
et directement (c.à.d. sans passer par voie hiérarchique) à
l'autorité ayant transmis le bulletin de signalement à l'agent.

Par contre, le recours doit être adressé à la chambre de recours
par la voie hiérarchique (c.à.d. par tous les échelons intervenus
dans le signalement).